

DESCRIPTION

Vinagri est une vinasse de betterave. La vinasse est un coproduit de la distillation de l'alcool éthylique ayant comme origine la fermentation de substrats issus de la betterave à sucre. DistriJEM commercialise différents types de vinasses, pures ou formulées, pour l'amendement des sols, l'alimentation animale ou des applications industrielles.

Vinagri est issu de betteraves qui n'ont fait l'objet d'aucune modification génétique. A ce jour, l'industrie sucrière a pris acte du fait qu'aucune variété de betterave OGM n'est agréée par le Centre Technique Permanent de la Sélection (CTPS) ni ne figure dans son catalogue. La commercialisation de semences de betteraves OGM n'est donc pas autorisée en France.

De plus, nous nous assurons auprès de nos fournisseurs d'auxiliaires de fabrication de l'absence de substances OGM dans leurs produits.

L'usage du Vinagri est strictement réservé au secteur agricole. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une validation préalable par la société DistriJEM

CARACTÉRISTIQUES & DONNÉES PHYSICO-CHIMIQUES (sur brut)

Description	Valeurs & Tolérances	Description	Valeurs & Tolérances	Description	Valeurs & Tolérances
Matières sèches	> 40,0 %	Potassium (K ₂ O)	4,6% ±0,9	Nickel	< 5 ppm
pH	6,0 ± 1,0	Sodium	1,7% ±0,4	Plomb	< 0,5 ppm
Viscosité cinématique (mm ² /s) à 20°C	0 à 30	Souffre	0,5% ±0,2	Zinc	< 10 ppm
Masse volumique	1,200 ±0,05	Calcium	1,0% ±0,3	Mercure	< 0,02 ppm
Cendres	15,0% ±4,0	Chlore	0,5% ±0,2	Arsenic	< 0,02 ppm
Carbone organique	15,0% ±4,0	Cadmium	< 0,5 ppm	Biuret	n/d
Azote total	2,0% ±0,5	Cuivre	< 5 ppm	Acides aminés	6,5% ±1,0

CONDITIONNEMENT

Vinagri est livré en IBC de 1000 litres (1200 Kgs) ou en citerne routière de 24 à 30 tonnes, équipées de moyens autonomes de déchargement.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du produit Vinagri ne nécessite pas de précaution particulière. Il est toutefois recommandé d'utiliser le produit dans l'année suivant sa livraison.

Après inutilisation ou stockage prolongé (supérieur à 4 semaines), le produit doit être ré-homogénéisé avant son utilisation à l'aide d'un agitateur adapté.

Le produit est généralement incorporé par pulvérisation à raison de 3,0t / ha, composé exclusivement de vinasses de betterave, il peut être utilisé en agriculture biologique, en application du règlement CE n° 889/2008 (paragraphe 1 de l'article 3, annexe I) et de la norme NF U-42001. Nos équipes peuvent vous accompagner sur la mise en œuvre du Vinagri

Catégorie de Matières Constitutives selon CE 2019/1009 : n/c